

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

AMENDEMENT

N° CS29

présenté par
Mme Lemoine, Mme Spillebout et M. Midy

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
